

## Loi Taubira : la résistance morale devient une obligation

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

**Date :** 9 juillet 2013



Mgr **Dominique Rey**, évêque de Fréjus-Toulon, demande à poursuivre la mobilisation contre la dénaturation du mariage :

"L'ampleur de la mobilisation et des manifestations pour défendre la vérité de la filiation et du mariage est particulièrement significative. Le mouvement de contestation ne faiblit pas, bien au contraire : il se décline désormais en de nombreuses initiatives pacifiques. Le contraste est saisissant entre leur caractère non violent (à l'exception de quelques groupes extrémistes très minoritaires) et les formes de répressions qu'elles rencontrent, qu'elles soient verbales, médiatiques ou policières, (interpellations abusives, gardes à vue injustifiées...). Une police de la pensée se met progressivement en place. Elle consiste à disqualifier toute opinion qui remettrait en cause le mariage homosexuel, comme si celle-ci constituait en soi un délit.

Le mariage et la famille en tant que tels sont des réalités politiques qui préexistent à l'Etat et que celui-ci doit non seulement reconnaître, mais protéger. « Le mariage précède l'État, il est le socle de la famille, la cellule de la société, antérieure à toute loi et même à l'Église. Par conséquent, l'adoption de la loi est un grave recul

anthropologique. Le mariage (formé d'un homme et d'une femme) n'est pas la même chose que l'union de deux personnes de même sexe. », affirmait récemment le cardinal Bergoglio avant son élection au siège de Pierre.

La Loi Taubira fait partie de ces lois moralement injustes, auxquelles la conscience chrétienne ne peut souscrire. Il est des circonstances où la résistance morale devient une obligation, et notre discours serait illusoire si nous délaissions ce témoignage rendu à la vérité. Il ne s'agit pas de faire obstacle aux « mariages homosexuels » qui vont être célébrés ou de troubler leur bon déroulement, par contre il devient urgent de garantir aux personnes qui seront concernées par son application un droit à l'objection de conscience. Je pense bien sûr aux maires ou officiers d'état civil qui devront les célébrer, mais également aux personnes qui seront chargées de délivrer les agréments pour les adoptions ou encore aux professeurs qui devront enseigner que le mariage homosexuel est une alternative équivalente au mariage entre personnes de sexe différent.

Après le temps des manifestations s'ouvre une période nouvelle, où d'autres manières de s'engager et d'agir prennent le relais. Les nombreuses initiatives qui ont surgit s'organisent en réseaux et donnent à penser que l'élan de ce printemps des consciences n'est pas prêt de s'essouffler. En l'an 2000, le bienheureux Jean-Paul II, aux JMJ de l'An 2000, invitait les jeunes à devenir des « sentinelles du matin ». J'appelle les catholiques du Var à s'inscrire, avec audace, détermination et inventivité, dans cet engagement politique, au sens noble du terme. Dans la recherche du bien commun, selon les paroles mêmes du Pape François, cet engagement est « l'une des formes les plus élevées de la charité »"